

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. »
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. »
» 2 ^e page (— d' —).....	5 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le succès de l'expérience tentée par le nouveau ministère postule, exige qu'il y ait quelque chose de réellement changé ! M. Camille Chautemps pourra-t-il changer l'âme du Front populaire sans changer son visage ?...

Pas commode, bien sûr, la tâche de M. Camille Chautemps. Pour ne rien casser de ce qui reste encore debout dans le chantier de démolitions où opère depuis un an le Front populaire, le Président du Conseil s'efforce de se conformer aux règles parlementaires. Ce qui le place dans une position inconcevable en bonne logique.

Sa tâche consiste à réparer des fautes commises par des hommes qu'il ne peut pas désavouer puisqu'ils sont ses associés et ses collaborateurs. Son gouvernement a pour programme d'opérer un redressement social, économique et financier. Cela n'est déjà pas très commode. Mais ce qui ajoute encore à la difficulté, c'est qu'il lui faut empêcher le désastre sans cesser de rendre hommage à ceux qui l'ont provoqué. Il lui faut défaire ce qui a été fait en s'appuyant sur la majorité qui l'a fait... Telles sont les données de ce problème paradoxal. M. Camille Chautemps réussira-t-il à changer l'âme du Front populaire sans changer son visage ?

Pour essayer de concilier ces contraires, M. Camille Chautemps, heureusement doué par les dieux d'une nature qui lui permet d'évoluer sans perdre sa direction, va son chemin en ondulant d'une formule à l'autre.

Le dimanche, à Tours, lui-même et M. Léon Blum prononcèrent des discours conjugués où des idées opposées s'exprimèrent dans une parfaite harmonie. Ça, c'est le culte suivant le rite, la cérémonie de parade... On rassure les fidèles inquiets en rendant hommage à la divinité désertée. On brûle beaucoup d'encens verbal sur l'autel ébranlé du vieux Front populaire.

Puis, le lundi, repris par les nécessités et ressaisi par les affaires sérieuses, M. Camille Chautemps convoque la presse dans son cabinet de ministre dirigeant. Et, devant nos confrères attentifs, il développe une profession officielle qui est un démenti radical à toute la politique suivie par le précédent ministère... Par ce même ministère dont il est obligé de se déclarer le continuant...

Cette déclaration à la presse de M. Camille Chautemps affirme une politique de fermeté gouvernementale et d'autorité légale qui est exactement à l'opposé de celle qui n'a cessé de pratiquer le Front populaire depuis son effraction frauduleuse du pouvoir.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de relire une partie seulement de la déclaration que M. le Président du Conseil a demandée à nos confrères de rendre publique.

« Des désordres et des violences, a-t-il dit, se sont produits en divers points de la capitale. Ils sont absolument intolérables ; la police est déjà intervenue avec une nécessité vigoureuse et des condamnations ont été prononcées par les tribunaux. Le gouvernement est bien décidé à mettre fin à ces honteuses pratiques et j'avertis leurs auteurs que quiconque se livrera à des actes de vandalisme ou à des violences contre les personnes sera immédiatement arrêté et poursuivi avec la plus sévère rigueur. Il faut que chacun comprenne que, si le gouvernement entend garder une complète impartialité en ce qui concerne les discussions d'ordre professionnel, il lui est impossible de montrer la moindre faiblesse au regard d'attentats à la loi et à l'intégrité nationale. »

Eh ! bien, si l'on fait cela ne fera pas peu ! Ces « honteuses pratiques » dont parle M. Chautemps, ces « actes de vandalisme » et ces « violences contre les personnes » auxquelles il promet d'appliquer la rigueur des lois, mais c'était le pain quotidien du pays sous le règne de M. Léon Blum !... Celui-ci, sommé à la Chambre de dire ce qu'il en pensait les reconnaissait « illégales », parce qu'il n'y avait pas moyen, tout de même, de les déclarer conformes à la loi. Mais

il s'empressait d'ajouter qu'il ne ferait rien pour les empêcher, encore moins pour les réprimer. Elles étaient illégales, mais licites. L'autorité — si l'on peut dire ainsi — du gouvernement ne se reconnaissait pas d'autres droits que celui d'empêcher qu'on empêchât les violations de la loi !

Et il mettait la police et la force publique au service de ceux que M. Camille Chautemps menace aujourd'hui d'arrêter et de punir !

Tel était le « climat » dans lequel on vivait. Le gouvernement régulier n'était là que pour exécuter les volontés de maîtres souverains dont le pays subissait la dictature sans même les connaître exactement. Il se formait en France une caste privilégiée élevée bien au-dessus des règles communes. Comme sabotage du régime républicain, qui est et qui ne peut pas être autre chose que le règne de la loi, on n'avait jamais rien vu de mieux !...

M. Camille Chautemps se rend bien compte que pour rétablir l'ordre dans les finances, il faut d'abord le rétablir dans les esprits et dans les mœurs. Et il s'y déclare résolu. Souhaitons que ses avertissements soient entendus et compris.

Le résultat, le succès de son expérience et de celle qu'a entreprise, M. Georges Bonnet postule, exige qu'il y ait quelque chose de changé, de réellement changé, d'officiellement changé.

Il faut que le public le voie. Et il en aura vraiment conscience le jour où il lui sera évident que le gouvernement ne patronne plus les violeurs de la loi ; le jour où les défenseurs de l'ordre ne s'associeront plus aux attentats des fauteurs de violence et le jour enfin, où les gendarmes ne protégeront plus les cambrioleurs.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Vacances

Voilà terminées les distributions de prix ! Finies, ces corvées aussi ennuyeuses pour les élèves que pour les professeurs. Le Soir de Bruxelles rappelle un discours de distribution de prix prononcé voici une vingtaine d'années par un professeur de première, dont il fait le nom, car cet universitaire est aujourd'hui sévère doyen d'une université de province et sa fantaisie d'ailleurs lui aurait peut-être dans l'esprit de ses administrés. Lorsque la parole lui fut donnée par le proviseur, il se leva et, souriant mélancoliquement, commença en ces termes :

« Vous connaissez tous le mythe de Prométhée et tous, vous plaignez le malheureux Titan qui, pour avoir ravi le feu du ciel, fut enchaîné sur un rocher du Caucase et condamné à avoir, pendant dix mille ans, le foin dévoré par un vautour. Nul de vous, dans d'innombrables occasions, ne songe à s'apitoyer sur le sort de l'infortuné vautour qui, pendant dix mille ans, ne mangea que du foin. Il y a là une grave injustice. De même, en venant ici, le jour de la distribution des prix, vous songez tous à l'ennui d'entendre, avant la remise des récompenses, l'inévitable discours d'usage. Mais nul ne songe à plaindre le pauvre professeur chargé de le composer et de le prononcer... »

Il faut lire le journal intime de Jules Renard qui, chaque année, était appelé à présider une distribution de prix dans l'une des communes de la Nièvre, son département d'origine, pour comprendre à quel point cet « honneur » peut finir par devenir insupportable. « On m'appelle pour les distributions de prix à dix lieues à la ronde, écrit Renard, en 1905. J'ai une réputation comme un rebouteux. »

Cette année, du moins, un journaliste qui n'en est pas à sa première « bonne idée », Gabriel Boissy, a lancé à propos des prix, une proposition pleine d'ingéniosité : que chaque élève, bon ou mauvais, couronné ou non, termine sa dernière année de classe en important dix livres, dix livres choisis parmi les classiques de lecture agréable et qui, proprement reliés, lui constitueraient un commencement de bibliothèque et le provoquerait peut-être à ne pas cesser de lire aussitôt sorti du collège, du lycée ou de l'école primaire.

L'idée est de premier ordre et ne peut être guère discutée que dans la façon dont on risque de l'exécuter. Il est clair, et notre confrère a eu bien soin de le préciser, il est clair que ces dix livres ne doivent pas être de ces chefs-d'œuvre ennuyeux, comme il en est tant hélas ! ni même arides, ou difficiles. Il ne faudrait pas que les écoliers pussent reprendre le mot de leur petit camarade

Informations

Contrôle des dépenses

Au Conseil des ministres de mardi, M. Georges Bonnet a exposé les mesures qu'il a prises pour assurer le fonctionnement des services de contrôle financier sur les dépenses extraordinaires du budget.

Les ministres feront rentrer dans leurs prévisions budgétaires normales toutes les dépenses qui figuraient jusqu'ici hors budget, ce qui procurera un allègement sensible des charges de la Trésorerie.

Le gouvernement n'entend pas d'ailleurs porter atteinte aux engagements pris. C'est ainsi que les grands travaux auxquels l'Etat participe pour l'année 1938 pour la somme de 3 milliards 400 millions, seront achevés.

Cette somme de 3 milliards 400 millions sera ajoutée aux ressources que pourrout fournir les collectivités départementales et communales.

C'est donc un total de 12 à 14 milliards qui restera disponible pour le programme destiné à assurer l'équipement national et à lutter contre le chômage.

Les recettes des P.T.T. augmentent

M. Lebas, ministre des postes, télégraphes et téléphones, communique les renseignements suivants concernant l'accroissement des recettes dans les P.T.T. :

Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, les recettes de l'Administration des P.T.T., par rapport à la période correspondante de l'année 1936, sont en augmentation de 128 millions 386.973 francs.

En ce qui concerne notamment le mois de juin, l'accroissement est de 32.128.085 francs, se décomposant comme suit : poste et services financiers, 16.796.445 ; télégraphie, 3.103.770 ; téléphone, 10.008.328 ; radiodiffusion, 2.219.532.

Accords franco-allemands

L'« Officiel » publie mardi matin le décret portant publication et mise en application, à titre provisoire, à dater du 1^{er} août, de l'accord franco-allemand, sur les échanges commerciaux signés à Paris le 10 juillet 1937.

La liste des produits allemands et français qui bénéficieront à tout moment à leur importation sur le territoire de l'un ou l'autre pays des droits du tarif douanier minimum, n'occupe pas moins de 64 pages de l'« Officiel ».

Chacune des parties contractantes désignera une commission gouvernementale. Ces commissions auront pour tâche de résoudre par des contrats particuliers et directs toutes les questions relatives à l'exécution du présent accord.

Le présent accord restera en vigueur jusqu'au 30 juin 1939.

Paris-Marseille en 3 heures

Le nouveau bi-moteur commercial de la flotte aérienne d'Air-France a été mis en service mardi, sur la ligne Paris-Lyon-Marseille, effectuant ainsi son premier voyage avec passagers.

Parti du Bourget à 7 h. 4, il a fait escale à Lyon à 8 h. 35 et atterri à Marseille à 10 h. 7, ayant couvert le parcours en trois heures.

Compte tenu d'un assez long temps d'arrêt à Lyon, sous des conditions atmosphériques normales, qui n'ont en rien influé sur la marche de l'appareil, la vitesse de croisière a été de 290 kilomètres à l'heure, ce qui confirme ses remarquables qualités de vol.

Il peut transporter 16 passagers en plus de l'équipage.

En Espagne

Dans les milieux gouvernementaux, on déclare que la lutte s'est ralentie sur le front de Madrid du fait de la fatigue due à une semaine de violente offensive et à l'arrivée de renforts importants dans les rangs nationalistes.

Ceux-ci ont contre-attaqué à Robledo de Savala et aux abords de Madrid. Refoulés sur le premier point, ils ont avancé de 200 mètres en profondeur sur le deuxième, mais sur un front ne dépassant pas 500 mètres de longueur.

Au Parlement britannique

Une note humoristique sera apportée à la Chambre des Communes lundi prochain par la demande que compte faire le député travailliste George Strauss, afin de savoir si le gouvernement considère « approprié ou digne » le fait qu'un portrait où le premier ministre britannique est représenté en train de pêcher à la ligne figure dans le pavillon britannique à l'Exposition de Paris.

En Russie

Des nouvelles parvenues de Russie indiquent que l'épuration effectuée par Staline aurait porté sur près de 25 0/0 des effectifs du parti communiste, sous les formes de l'exécution, de l'emprisonnement ou de l'exclusion.

« Oh ! je crois bien, répondait l'enfant joyeux, je l'ai changé contre trois romans policiers ! »

Aline DEBRIVES.

Le parti comptant au début 2.800.000 membres, cela ferait environ 700.000 personnes qui auraient été exclues du parti.

D'autre part, on suit avec attention, à Moscou, les combats entre les forces chinoises et japonaises sous les murs de Pékin. On note avec satisfaction que quelque chose a changé en Chine et que les Chinois sont maintenant prêts à verser leur sang pour la défense de leur territoire.

Les finances canadiennes

Mardi, pour la première fois dans l'histoire du Canada, des billets de banque, libellés en anglais et en français, ont été mis en circulation.

Les anciens billets, qui étaient imprimés soit en anglais, soit en français, selon la langue des provinces dans lesquelles ils avaient cours, seront progressivement retirés de la circulation.

Cette réforme est destinée à donner satisfaction aux populations franco-canadiennes et mieux figurer ainsi le caractère bilingue du Canada.

Après avoir survolé le Pôle

Les trois aviateurs russes qui ont relé la Russie aux Etats-Unis d'un seul vol, en survolant le Pôle, et qui regagnent la Russie, MM. Tchkalov, Baidoukov et Beliakov, étaient parmi les passagers du paquebot « Normandie », arrivé mardi au Havre.

EN PEU DE MOTS...

L'aviateur Jimmy Mattern compte s'envoler de la Californie, en direction de Moscou, via Pôle Nord, le 10 août prochain.

Un tirage de la Ville de Paris 1871, le numéro 202.967 est remboursé par 100.000 francs.

Mercredi matin, le nommé René Kueng, condamné à mort pour assassinat d'une fillette et pour vol a été exécuté à Mulhouse.

Au cours des manifestations qui se sont produites en Syrie, pour protester contre la vie chère, un sergent-chef de gendarmerie a été tué, à Damas. Il y a eu plusieurs blessés.

M^r J.-C. Legrand, avocat du barreau de Paris, a été suspendu pour un an, par le Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris, pour manquement de déférence aux règlements professionnels.

NOS ÉCHOS

Au feu.

Une brave femme décide d'utiliser pour son mari malade le magnifique instrument en verre que le pharmacien lui a vendu l'autre jour sous le nom de thermomètre.

C'est indispensable dans toute bonne famille, lui avait-il dit, et il y a longtemps que vous devriez en avoir un. Selon les indications reçues, elle prend donc la température du mari vaguement inquiet.

A bout de quelques minutes, elle essaie de le déchiffrer et croit lire 156 degrés.

Trouvant que c'est quand même un peu beaucoup, elle se résout à descendre téléphoner au docteur.

— Mon mari a 156 degrés, Docteur, que dois-je faire ?

— 156 degrés ?... Dans ce cas, je ne puis rien pour lui. Appelez les pompiers.

Simple question.

Dans une réunion publique en plein air, au cours de la campagne électorale, l'orateur fulmine contre les ennemis de son parti.

— Nous devons nous débarrasser du fascisme, du radicalisme, du socialisme, du bolchevisme, du communisme, et de l'anarchisme.

« Une voix dans l'assistance. — Vous ne pourriez pas y joindre le rhumatisme ? »

Couillises.

A juste titre, M. Paul Reynaud attache une importance extrême aux détails. Si le nez de Cléopâtre...

— L'Histoire vraie, disait-il, il y a quelques années, on ne la sait pas. Et si on la savait, on ne l'écrirait pas. Et si on l'écrivait, on ne la croirait pas.

Entendons la boutade *cum grano salis*, évidemment !

Manque de mémoire.

Un chimiste entre chez le pharmacien et lui demande :

— Voulez-vous me donner du monacélicistex d'acide salicylique ?

— Vous voulez dire de l'aspirine ?

interpose le pharmacien.

— C'est bien cela ! Mais je ne puis jamais me souvenir de ce mot.

Autorités.

La propriétaire de la villa, importunée par un cheminéau, lui dit : — Allez-vous-en ou j'appelle mon mari.

Le cheminéau. — Lui ? Oh ! laissez-moi rire. Je le connais. C'est le petit bonhomme qui m'a dit hier de m'en aller, sans quoi il appellerait sa femme.

HENRI CANGARDEL ET LA LEÇON DU QUERCY

Le Lycée Gambetta vient une fois de plus de s'émouvoir successivement à la parole solennelle d'un maître et à l'hommage pieux d'un ami.

Nous nous excusons auprès de l'éminent et jeune professeur de philosophie, M. Gait, de ne pas exprimer sur son discours de « Bonheur » autre chose que notre respectueuse admiration. Il faut à l'analyser l'attention solitaire de la raison. Nos amis ont dû, comme nous, le relire à petites étapes et su en détacher, dans le frais recueillement du cabinet les leçons avec les beautés.

C'est de l'allocation de l'ancien condisciple qui présidait à la solennité du lycée Gambetta, du camarade studieux d'hier, devenu le personnage de premier plan d'aujourd'hui que nous consacrons ces lignes respectueuses d'affection et de respectueuse gratitude. Concise et suggestive, ferme et bienveillante, la haute parole du Directeur de la Compagnie générale transatlantique, a su retarder encore au cœur de nos Lycéens, ses jeunes compatriotes, l'impatience des moissons promises à leurs travaux, arrêter un instant sur les suprêmes bancs de l'école, les bacheliers fringants, éblouis au seuil ent'ouvert de la vie.

En quelques paragraphes, nous allons dire en quelques strophes, Henri Cangardel a brossé avec sa vie celle de l'homme d'action ; épopée sociale que le génie de la France éternelle écrit sans s'épuiser jamais sur les grandes voies de l'humanité créatrice ; luttés et victoires de son intelligence, de son âme et de sa volonté aux œuvres lentes de la paix.

Notre camarade du haut de sa robuste stature, en digne fils des rudes flancs du Quercy, nous a fait connaître cette action, produit de la fécondation d'un âpre sol par l'énergie tour à tour naïve et subtile, méfiante et généreuse du terrien de chez nous.

Puis, avec lui, nous avons vu cette action se spiritualiser dans notre vieil établissement secondaire, aux leçons de Le Bret, le maître prestigieux de notre génération ; Le Bret, dont le cœur exact et généreux mettait une harmonie humaine à l'impératif Kantien, vivifiant le devoir catégorique d'un souffle latin de liberté ; Henri Cangardel évoquant Le Bret !

Le déraciné averti redisant l'entretien du penseur ingénu ! Le pionnier de la France d'outre-mer, le laboureur marin, de ses horizons, redressant à notre mémoire, dans son attitude plastique et familière le poète spéculatif qui modèla les formes de notre entendement !

Ce fut pour les échos de notre lycée une minute de dévotion d'une rare intensité. De telles émotions, où les vieux disciples de Le Bret que nous nous sommes, directs ou indirects, en lutte fièvre avec la vie, ou sa proie rebelle, remontant à la source première de leur énergie ou de leur sérénité,

de tels instants, nous les proclamons sans fausse modestie, nous élevons sans faux sublimés de la vraie foi. Et elle-même, l'âme de Le Bret, que l'amour fit épars aux rives du Quercy, Le Bret, lui-même, s'il est vrai que rien de l'esprit ne se perd dans la dissolution de la matière, a certainement ouvert sur nous, ses fils qui se souviennent, ses bons yeux bleus plein d'infini.

Henri Cangardel, s'arrachant avec quelle peine, on le devine, à cette pieuse évocation, poursuivi sa fresque par un rappel de ses voyages sur « Normandie » vers l'Amérique étrangère et le Canada français. Et là encore, il fit au pays natal l'hommage de sa fierté de Quercynois, hissant le « ruban bleu » au grand mât pacifique : de sa joie de lycéen de Cahors, surprenant aux foyers classiques des fermes du St-Laurent l'archaïque et rude harmonie des dialogues cornéliens.

Aussi Henri Cangardel termina-t-il, on ne l'oublie pas, par une émouvante exhortation à rester ou revenir en notre Quercy ! à reprendre sol, pour retremper notre ténacité à la défense du patrimoine, notre énergie aux conquêtes pacifiques de notre génie natal, notre foi aux destinées de la grande France et à notre union.

Un applaudissement prolongé, particulièrement soutenu sur les bancs des jeunes bacheliers, témoigne à leur éminent aîné, combien était profonde sa leçon d'énergie, salutaire la vision de son vivant exemple.

Ce lui fut une nouvelle joie, plus même, une leçon en retour de son Quercy, que de voir notre jeunesse studieuse, malgré l'ambition du corps à prévaloir sur l'esprit, en dépit du débordement des loisirs grégaires sur le travail libérateur, rester l'héritière spirituelle d'Athènes et de Rome, l'espérance fidèle de la sagesse antique.

Sur l'estrade cependant, un autre disciple de Le Bret, et non des plus vieilliss, donnait visible cours à sa poignante émotion. Il a été lui aussi de longues années, — nous nous plaignons, malgré lui, à le rappeler — un déraciné et un errant. Il a transposé à sa manière et dans un autre domaine les enseignements de Le Bret et la leçon du Quercy.

Aujourd'hui, à l'instar de Chéry, cet autre guide cher de notre enfance, devenu notre compatriote d'adoption, il vit toujours dans le rayonnement de Le Bret le mirage de l'horizon natal. Il en exerce dans la modeste sphère de sa chaire la radieuse piété, avec toute l'impénitence de ses paradoxes inoffensifs. C'est à lui que nous reportons l'inspiration et l'intimité de ces impressions, après avoir relu dans l'original le discours d'Henri Cangardel, notre ami commun.

Une vieille amitié nous permet cette indiscretion et cet aveu.

Jean BOUZERAND.

mère à son fils. J'espère que vous n'avez pas jeté les noyaux par terre ?

— Oh non, maman, je les ai mis dans le chapeau d'un type qui était à côté de moi.

Histoire idiote.

La maman appelle son mari au téléphone :

— Revenez vite à la maison. Bébé a avalé mon stylo.

Le mari. — J'arrive, mais que faites-vous en attendant ?

La mère. — Je me sers d'un crayon.

Garçon bien élevé.

— Vous me dites que vous avez mangé des cerises au cinéma ? demande une

Chronique du Lot

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Voici la liste des nouveaux postes vacants ou susceptibles de le devenir le 1^{er} octobre 1937 :

Garçons : Prayssac (adjoint); Saint-Laurent-Lolmie; Puy-l'Evêque (adjoint); Le Vigan (adjoint); La-tronquière; Cornac; Payrac (adjoint); Miers; Promilhanes; Souceyrac (adjoint); Bagnac (adjoint); Viçzac; Mayrinhac-Lentour (adjoint); Figeac (adjoint); Corn.

Filles : Cahors (Direction de l'Ecole de filles de la Place Thiers); Castelnau (adjointe); Catus (adjointe); Souillac (Maternelle) (adjointe); Bétaillé (adjointe); Bégoux (Cahors).

Mixtes : Arcambal; Le Bastit; Léohard; Maxou; Terry (Pern); Brunelles; Saillac; Belmontet; Girac; Puyjournès; Le Sern; Planioles; Ste-Croix; Auzac; Lavercaillère; Lebreil; Seuzac (Larnagol); Vidaillec; Ponticq; Mayrinhac-le-Frankal; Calamane; Flauijac (Poujols).

Postes doubles : Bannes; Montredon; Larnagol, La Gineste.

Avis important. — Les demandes du personnel pour un des postes ci-dessus ou pour une résidence non pourvue de titulaire dans le premier mouvement déjà publié devront être adressées directement à l'Inspection Académique avant le 25 août prochain, — terme absolument de rigueur. — Les demandes seront toujours rédigées conformément aux instructions publiées dans le Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire de 1935, page 161 n° 2.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Rives, commandant au 110^e d'infanterie à Dunkerque, est promu officier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à M. Rives qui est de Vayrac (Lot).

Commissariat de police

M. Castaing, commissaire de police hors-classe, 1^{er} échelon, est nommé commissaire spécial de police hors-classe, 1^{er} échelon, et mis provisoirement à la disposition de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Nos félicitations à M. Castaing qui a été pendant plusieurs années commissaire de police à Cahors où il compte toujours de vives sympathies.

Licence ès lettres

Mlle Raymonde Loubès, ancienne élève du lycée Clément-Marot, vient d'obtenir le troisième certificat de licence ès lettres devant la Faculté de Paris. Nos félicitations.

Succès universitaire

Le jeune Charles Cassignon, élève au Lycée Louis-le-Grand, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'admission à l'Ecole polytechnique.

Nos félicitations au jeune lauréat qui est le petit-fils de M. Lalaurie, directeur honoraire d'Ecole normale, en retraite à Cahors.

Garde mobile

Notre compatriote, M. Paul Maury, de Poudens (commune de Dégagnac), est nommé élève-garde mobile à cheval et affecté à Verdun.

Postes

M. Raymond Labasoulet est nommé facteur des Postes à Faycelles (Lot).

P.-O.-MIDI

Notre compatriote, M. Cluzel, est nommé conducteur à la Cie du P.-O.-Midi, à Montauban.

La Loterie Nationale

La huitième tranche de la Loterie nationale sera tirée à Deauville, le 28 août.

Les foires de Limogne et de Cajarc ne sont pas interdites.

L'arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 23 juin 1937 interdisant la tenue des foires d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, dans les communes des cantons de Limogne et de Cajarc, est rapporté.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage, à Paris, de Mlle Denise Barges avec M. René Méjane, directeur de la Société Charbonnière de Montrouge.

La jeune fiancée est la fille de notre excellent compatriote, M. J.-L. Barges, officier de la Légion d'honneur, commandant de la Garde Républicaine et Président de la « Diane du Quercy ».

Le mariage sera célébré le 26 juillet en l'église de Saint-Louis en l'île. Aux familles et aux futurs époux nous présentons nos vœux et nos félicitations.

Attention aux vipères

M. Pradayrol, d'Anglars-Lacapelle, gardait ses vaches et s'était couché dans un pré, lorsque, tout à coup, il éprouva une vive douleur. Il constata, aussitôt, qu'il venait d'être mordu par une vipère. Il a reçu les soins de M. le docteur Cassan.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 24, DIMANCHE 25 (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Ronald COLMAN, Loretta YOUNG
DANS

Le conquérant des Indes

EN COMPLEMENT :

Le marathon blanc
documentaire sur le Ski

LE NOUVEAU LAUREAT DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Nous relevons avec le plus vif plaisir parmi les nouveaux lauréats de l'Académie Française le nom de notre distingué compatriote, M. Louis-Alexandre Bergounioux, docteur ès lettres, professeur titulaire au Lycée Pierre-Loti, à Rochefort. Les comptes rendus académiques parus dans la Grande Presse et notamment dans le Temps, du samedi 17 juillet, indiquent que l'Académie Française, dans sa séance du jeudi 15 juillet, a décerné à notre brillant compatriote un prix d'Académie d'une valeur de 1.000 francs pour son ouvrage : *l'esprit de polémique et les querelles savantes vers le milieu du XVII^e siècle, Marc-Antoine Dominici (1605-1650), un controversiste quercynois, ami de Pascal, paru l'an dernier, à Paris, chez Boivin. Les nombreux amis que M. Louis-Alexandre Bergounioux compte en Quercy ne manqueront pas de se réjouir de la haute récompense qui vient consacrer le succès d'un ouvrage déjà si apprécié des connaisseurs et la réputation d'un de nos meilleurs historiens du Quercy, pour la seconde fois lauréat de l'Académie Française.*

Excursion en Quercy

Une excursion doit avoir lieu le dimanche 25 juillet en Haut-Quercy par de nombreux habitants d'Uzerche (Corrèze).

Ils visiteront le château de Castelnau, St-Céré, les grottes de Presque, les gorges d'Autoire, le gouffre de Padirac et de Rocamadour.

Il faut espérer que dans une prochaine excursion, ils ne manqueront pas de venir jusqu'à Cahors !

Administration militaire

Sont promus dans l'administration militaire et affectés à la 17^e région (réserve) :

Au grade de commandant, M. Gaston.

Au grade de capitaine : M. Sistas, Lafore, Tandonnat.

Promotions (réserve)

M. Thouroude, intendant militaire de 3^e classe du cadre auxiliaire, à la 17^e région, est promu intendant militaire de 2^e classe.

M. Robert, lieutenant d'administration du cadre auxiliaire, à la 17^e région, est promu au grade de capitaine.

Adjudication d'un service de Poste automobile

Le 5 août 1937, à 11 h., il sera procédé en séance publique à la Direction des P.T.T., à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise du service de poste automobile rurale de Souillac. Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des P.T.T. à Cahors. Ces demandes devront parvenir le 20 juillet 1937 au plus tard. Les intéressés devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.).

Les candidats peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et Télégraphes à Cahors et au bureau de Souillac.

Le "Journal du Lot"

est en vente à PARIS

13, rue du Bac, 7

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Caisse interprofessionnelle de compensation pour les Congés payés du département du Lot ». But : permettre l'application des décrets du 18 janvier 1937 et du 30 avril 1937 sur les congés payés. Siège social : à la Chambre des Commerce, à Cahors.

Collision d'autos

Une collision s'est produite à Regourd, entre l'auto de la comtesse de Saint-André, demeurant à St-Sulpice-sur-Tarn qui se rendait à Paris et une auto venant à Cahors.

La comtesse de Saint-André eut le bras gauche fracturé et sa femme de chambre une plaie du cuir chevelu. Toutes les deux furent transportées à l'hôpital de Cahors où elles reçurent les soins de M. le docteur Calvet. Les autres voyageurs n'eurent que des contusions sans gravité. Les deux autos sont hors d'usage.

Contravention

Contravention a été dressée pour ivresse publique au nommé Djarra Koning, originaire de la Guinée Française.

EDEN

JEUDI, SAMEDI (en soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

Une magnifique reconstitution historique

Lucrèce Borgia

AVEC
Edwige FEUILLÈRE, Gabriel GABRIO
Maurice ESCANDÉ et Roger KARR

Tarif d'été :

Balcons, 4 fr.; Premières, 3 fr.
Enfants, 1 fr. 50

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, à 21 heures, sous la présidence de M. le docteur Calvet, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : MM. Calvet, Frayssé, Gayet, Rollès, Marmiesse, Oriac, Duthil, Couderc, Teil, Caminade Chastanet, Malique, Lafage, Paubert, Marcouly, Salanié.

En ouvrant la séance, M. Calvet fait part au Conseil du retour de M. de Monzie, à Revery.

Sur la proposition de M. Lafage, des affiches seront apposées à l'entrée des Allées Fénélon interdisant l'accès sur les Allées des autos et des bicyclettes.

Des remerciements sont adressés à M. de Raincourt qui a versé une somme de 200 francs pour le Bureau de Bienfaisance et au personnel de l'Éclairage général qui a fait don de 200 francs pour les Cours professionnels.

Des allocations militaires pour soutien de famille sont accordées. L'approbation des statuts du personnel des Cadres des exploitations de Cahors de la Cie du Boubonnais (agents de maîtrise, ingénieurs), est adoptée.

Par 14 voix contre 2, le montant des contingents nécessaires pour le service des chemins vicinaux en 1938 est renvoyé à une autre séance.

Le Conseil approuve la garantie de la Ville pour l'emprunt de 200.000 fr. à contracter par l'Hôpital-Hospice au Crédit Foncier.

Avis favorable est donné pour l'emprunt de 250.000 francs à contracter par l'Hôpital-Hospice à la Caisse d'Épargne de Cahors.

Mme Affilé demande une indemnité pour la création d'une garderie de vacances, à l'école de la rue Wilson, en faveur des fillettes de 6 ans et au-dessus.

Une même demande est faite par Mme Barreau pour une garderie dans les jardins de la Préfecture en faveur des enfants, garçons et filles.

Une subvention est votée en faveur de ces deux garderies, pour cette année.

Mais l'année prochaine, Mme Gineste organisera une garderie s'appliquant à toutes les écoles de Cahors et comprenant les enfants de tout âge. Cette garderie sera organisée dans l'école de la rue Wilson.

Le Conseil approuve la conversion de l'emprunt de 348.000 francs : le taux de l'emprunt est ramené de 6 0/0 à 5 0/0, et la conversion de l'emprunt de 300.000 francs dont le taux est ramené de 6 0/0 à 5 0/0.

Une subvention de 100 francs est accordée pour la location d'une salle de cinéma pour une conférence scolaire.

Un vœu tendant à l'élargissement de la rue Bourseul est approuvé, en raison du trafic occasionné par l'agrandissement des services postaux. Pour cet élargissement qui consiste à abattre le mur de clôture de l'hôpital, une entente sera faite avec l'administration de l'hôpital.

Sur la proposition de M. Malique, l'ouverture du marché aux fruits et légumes aura lieu le lundi matin, de 7 heures à 10 heures.

Une demande de création d'une section technique industrielle à l'Ecole Primaire Supérieure de garçons de Cahors est approuvée.

M. Malique demande qu'un poteau avec une pancarte indiquant la route de Paris et la route de Bordeaux soit placé à Regourd, dans l'intérêt des automobilistes. Approuvé.

Rapports des Commissions

M. Duthil propose le renvoi à la Commission des Finances d'une demande de majoration de pension formulée par M. Rougé. Adopté.

Renvoyée à la Commission des finances une demande de bonification de retraite formée par M. Mercadier, agent de police en retraite. Une modification des articles 4 et 7 du statut du personnel municipal est approuvée.

M. Paubert propose une subvention de 1.000 francs en faveur de l'Exposition canine. Adopté.

Une subvention de 100 francs est votée en faveur du théâtre de l'Arc (tournées artistiques scolaires).

Les comptes administratifs de la Ville sont adoptés :

Recettes, 4.131.104 fr. 08. Dépenses, 3.861.382 fr. 07. Excédent, 269 mille 722 fr. 01. Excédent des recettes en fin d'année 1936, 1 million 500.465 fr. 03. Total : 1.770.187 fr. 04.

M. Salanié propose la création d'un Conseil de Prud'homme. Adopté. Il fait connaître que le compte de gestion de l'Ecole primaire supérieure donne un excédent de 15.000 francs.

M. Salanié propose d'adresser des félicitations au Directeur de l'E.P.S. et à tout le personnel de l'internat. Approuvé.

Un complément de subvention pour l'envoi de 10 enfants dans les camps de vacances est accordé.

Sur la proposition de M. Salanié, le Conseil décide d'apporter des modifications dans l'attribution des bourses Galdemar.

Le reliquat du legs Galdemar s'élève à 31.000 fr.; cette somme permet-

tra de donner des bourses à des élèves admissibles seulement aux examens de bourses, et d'accorder des fournitures scolaires (livres, cahiers), à des élèves de l'Ecole Primaire Supérieure, de créer des bourses à l'E.P.S.

Les bourses, toutefois, ne pourront être accordées qu'à des enfants nés à Cahors. Ces propositions sont adoptées.

M. Frayssé propose d'adresser une demande d'affectation à la voirie urbaine d'une somme de 60.000 francs, part du produit de la taxe vicinale. Adopté.

Le Conseil accorde l'autorisation de dresser un avant-projet d'agrandissement de l'immeuble de l'E.P.S. M. Bartet, architecte sera chargé de l'établissement de cet avant-projet.

Le Conseil accorde l'autorisation d'effectuer en régie municipale les travaux d'aménagement de la rue Martin Baudel.

Une offre de cession d'un terrain, plaine Sainte-Valérie, n'est pas acceptée. Autorisation de construire des caves au long du mur ouest du cimetière (St-Mary), est accordée. M. Teil propose d'accorder une subvention de 300 fr. en faveur du sanatorium des cheminots. Adopté.

M. Gayet propose d'accorder une subvention de 500 francs en faveur de l'Aéro-Club du Quercy. Adopté.

M. Caminade propose que le nom d'« Avenue de Bégoux », soit donné à la route qui part de la maison Carayon, à Cabessus, jusqu'à Bégoux. Adopté.

M. Marmiesse donne communication du compte de gestion de l'Hôpital-Hospice : Recettes : 2 millions 186.346 fr. 52. Dépenses : 1 million 932.272 fr. 68.

Budget supplémentaire de l'Hôpital-Hospice : recettes et dépenses : 1.217.038 fr. 65. Approuvé.

Compte administratif du lycée de jeunes filles : recettes : 257.328 fr. 03; dépenses : 242.784 fr. 69.

Le compte de gestion du lycée de jeunes filles donne un excédent de recettes de 14.579 fr. 34.

Budget supplémentaire du lycée de jeunes filles : recettes : 18.882 fr. 72; dépenses : 14.579 fr. 36. Approuvé.

Le compte du bureau d'assistance donne un excédent de recettes de 11.249 fr. 26.

Le compte de gestion du bureau de bienfaisance donne un excédent de recettes de 13.950 fr. 96. Approuvé.

M. Rollès propose au Conseil l'achat d'un châssis pour conduire la pompe d'incendie. Adopté.

La séance est levée à minuit moins le quart.

LE CERCLE MUSICAL P.-O.-MIDI

C'est une belle phalange d'artistes amateurs qui viendra à Cahors le 25 juillet pour donner à notre concours un puissant relief musical. Elle ne comportera pas moins de 92 chanteurs sous la direction de M. Pierre Stoops et de 82 musiciens qui obéissent à la baguette de M. Pierre Jouffroy.

Pour donner une idée de la valeur de cette chorale rappelons que tout récemment elle a chanté à l'Opéra les chœurs du *Lohengrin*, de Wagner.

On sait que pour rentrer dans les vues du célèbre compositeur allemand, l'interprétation de ses œuvres demande des moyens grandioses, des masses chorales et instrumentales énormes. Les sacrifices pécuniaires qu'elles exigent empêchent leur réalisation. A l'étranger, on s'adresse aux groupements d'amateurs, pourquoi ne pas faire cet essai en France ? Sous la vive impulsion de M. Brévannes, vice-président de la Fédération musicale de France, l'essai eut lieu avec un plein succès.

Le Cercle musical du P.-O.-Midi fut d'abord choisi, puis sous la direction éclairée de M. Stoops, les soixante pages de la partition *Lohengrin* furent allègrement déchiffrées. Puis sous l'égide des chefs de chœurs de l'Opéra : MM. Sihon et Letorey et enfin, pour l'exécution, de M. Ph. Gaubert, le point final fut mis à la préparation et le 21 février devant une salle comble, les Choriistes du Cercle musical, costumés et casqués, affrontèrent les feux de la rampe.

Ce fut un triomphe et les mêmes choristes tirèrent la scène avec quatre représentations suivantes.

C'est donc une des meilleures Sociétés Chorales de Paris qui viendra le 25, de 11 à 12 heures, en la cathédrale St-Étienne, chanter la messe solennelle de Ch. Gounod et nous donner dans un concert le choix :

Les deux *Ménestriers*, de Chapuis, chor mixte, à 4 voix.

Sur un *Flèuve étranger*, de Gounod, chœur et orchestre.

Procession nocturne, de Rabaud, orchestre.

Marche héroïque, de Saint-Saëns, orchestre et chœur.

Rapsodie sur des Airs languedociens, de Ph. Gaubert, par l'orchestre.

Nous sommes sûrs d'avance que les Quercynois réserveront l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux à cette belle et noble Compagnie qui fait honneur aux Sociétés Orphéoniques de France.

La Boule Cadurcienne

Les membres actifs de la Boule Cadurcienne sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 23 juillet, à 8 h. 30, au café du Champ de Mars.

Ordre du jour : Déplacement amical à Lauzeil, le 25 juillet; Concours de Decazeville, le 1^{er} août.

Le grand Concours de Musique

Une série de mesures viennent d'être prises par la municipalité de Cahors, en vue d'assurer le bon ordre pendant les grandes fêtes qui se dérouleront les 24, 25 et 26 juillet, à l'occasion du concours international de Musique.

En voici les dispositions essentielles :

Circulation des véhicules

En raison du défilé sur le Boulevard Gambetta, des nombreuses Sociétés de musique et dans l'intérêt de la sécurité publique, le maire de Cahors arrête :

Article premier. — La circulation de tous les véhicules sera interrompue sur la route nationale N° 20, entre les points 84 km. 730 et 86 km. 050 (c'est-à-dire entre le faubourg Labarre et la rue Victor-Hugo), le dimanche, 25 juillet 1937, de 14 heures 30 à 16 heures.

Article 2. — Le Comité d'organisation du Concours devra établir sur la route nationale N° 20, deux barrières destinées à interrompre la circulation, savoir :

L'un au point 84 km. 730 à l'embranchement de la route nationale N° 20 et du chemin de G.C. n° 33, aussi dénommée « Côte des Evêques » ;

L'autre au point 86 km. 020 à hauteur des rues Brives et Victor-Hugo, ces deux voies devant être laissées libres côté sud.

Article 3. — Les véhicules arrivant par la route de Paris emprunteront la route nationale N° 653 soit par la Côte des Evêques et les quais, soit par la rue Emile-Zola et l'avenue Charles de Freycinet ; ceux venant par la route de Toulouse passeront soit par les quais Ségur-d'Aguesseau ou Cavaignac, soit par la rue Victor-Hugo ou la rue Brives.

Article 4. — Les véhicules venant du côté Nord, pourront stationner sur la place Thiers ou devant la gare, sur venant du Sud, le long des quais ou les Allées des Soupirs.

Etablissements forains

Pour faciliter les recettes au profit du Comité, eu égard aux frais considérables qu'entraînera cette grande manifestation musicale ainsi que l'embranchement du Pont Valentré, le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Vente d'insignes

Le Comité d'organisation a sollicité l'autorisation de mettre en vente des insignes représentant une lyre en celluloïd les 24, 25 et 26 juillet. Le produit de cette vente est destiné à faire face en partie, aux frais d'organisation. Pour la favoriser et empêcher ce qui pourrait nuire à son succès, le Maire de Cahors a pris un arrêté l'autorisant et interdisant la vente de tout autre insigne. Chaque vendeur et vendeuse devra être muni d'un brassard délivré par les soins du Comité d'organisation.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouleront à Cahors, les 24, 25 et 26 juillet 1937.

Article premier. — Il est formellement interdit aux forains, autres que ceux de Cahors, de s'installer sur la voie publique durant les fêtes qui se dérouler

Catus
Succès scolaire. — Le jeune Raymond Robert, ancien élève de l'école de Catus et du Cours Complémentaire de Prayssac, actuellement élève à l'École militaire préparatoire de Blijom (Puy-de-Dôme), vient d'obtenir à Clermont-Ferrand le brevet élémentaire et le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Calamano
Fête locale. — La fête annuelle de Calamano aura lieu samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 juillet.
 Voici le programme de ces trois jours de réjouissances :
 Samedi, annonce de la fête par des saives d'artillerie. Réception de la musique, retraite aux flambeaux, Bal.
 Dimanche, réveil en musique, tour de ville. Aubade aux habitants. Apéritif-concert ; à 16 heures, Grand bal ; à 21 heures, brillant feu d'artifice dû à la générosité de M. Dumas Robert, maire ; à 22 heures, grand bal, Grande illumination, bataille de confetti, farandole.
 Lundi, apéritif-concert ; jeux divers ; grand bal.
 Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers, qui trouveront à Calamano gaieté, fraîcheur et rafraichissements variés.

Limogne
Concert de bienfaisance. — Dimanche 25 juillet, dans l'après-midi, le concert de bienfaisance organisé par notre société musicale, les jeunes filles de la ville, les élèves de nos écoles, aura lieu sous la halle transformée en salle de fête. Le programme est des plus séduisants, des plus variés, réserve des surprises sensationnelles.
 Toute la population est invitée à assister à cette belle représentation ; le succès, qui est certain, encouragera nos jeunes artistes, leurs maîtres et maitresses qui se dépensent sans compter pour l'organisation de ces matinées théâtrales. Les bénéfices soulageront bien des misères, apporteront des ressources nouvelles à la cantine scolaire si appréciée des enfants des mas.
 Un bal, de 21 h. à 24 h., attirera, place du monument, la foule des danseurs et des danseuses qui pourront évoluer dans la plus chatoyante grâce des toilettes claires au son d'un excellent orchestre.

Luzech
Concours de tir. — Le concours de tir à la carabine 6 mm., organisé par l'Union Sportive Luzechoise est commencé. De nombreux tireurs ont déjà tenté leur chance et sans nul doute les prochaines séances verront les records d'affluence battus. Quel est en effet le chasseur qui, pour 2 francs, ne voudrait surtout d'avoir son permis de chasse ? Surtout si l'on songe au nouveau tarif des munitions.
 La superbe raquette de tennis est aussi fort désirée. Aussi la lutte est chaude dans le camp des jeunes.

Syndicat de chasseurs et propriétaires. — L'Assemblée générale du Syndicat aura lieu dimanche soir, 25 courant, à 20 h. 30, salle de la mairie de Luzech.
 Des questions importantes sont à l'ordre du jour : 1. Renouvellement du Bureau ; 2. Compte rendu du Congrès de Gourdon ; 3. Cotisations et assurance ; 4. Abonnement au périodique illustré du Comité National de la chasse. (Prix de

l'abonnement compris dans la cotisation) ; 5. Empoisonnements, etc...
 Nous pensons que tous les chasseurs de la commune seront présents à la réunion pour encourager les dirigeants et montrer, une fois de plus, tout l'intérêt qu'ils portent à cette Société qui, par ses efforts incessants a sensiblement amélioré la chasse sur notre territoire.

Bagat
Nécrologie. — Nous avons appris, avec peine la mort de notre estimable ami, M. Bernays Dieudonné, survenue au cours de la matinée de samedi, à la suite d'une longue maladie.
 M. Bernays était âgé de 70 ans et, avec lui, disparaît une figure bien honorable de notre commune.

A ses obsèques, qui ont été célébrées lundi à 10 heures, assistait toute notre population tenant ainsi à manifester sa sympathie au regretté défunt.
 Nous prions Mme Bernays, sa veuve, et tous les autres parents de bien vouloir agréer le sentiment de nos condoléances les plus émus. — J. P.

St-Pantaléon
Conseil municipal. — Nos édiles sont convoqués, pour la session de mai, le dimanche 25 courant. Cette réunion aura lieu à 10 heures du matin.
 L'ordre du jour porte le vote des budgets supplémentaires de l'exercice 1937 et primitif de 1938, ainsi que quelques affaires diverses.

Duravel
Fête des écoles laïques. — La fête des écoles laïques du dimanche 18 juillet, organisée par nos instituteurs et institutrices a été merveilleusement réussie.
 Dès 20 heures, une foule énorme venue de tous les points de la commune et des environs attendait avec impatience l'ouverture de la salle des fêtes dont toutes les places assises avaient été louées dans la matinée.
 Le rideau se lève sur une saynète : « Le mariage de la marguerite et du coquelicot », jouée par une petite fille et un petit garçon, qu'entouraient et étaient un groupe de garçonnets et de fillettes, représentant toutes sortes de fleurs et de papillons butinant autour de celles-ci ; un joli ballet agrémentait cette scène. Puis « le défilé des métiers », chanson mimée par des garçonnets, avec accessoires appropriés, a captivé le public. Ensuite un monologue par un petit garçon : « J'ai la migraine », qui a eu un plein succès. Puis un autre monologue par une fillette : « Je n'aime pas la campagne », qui n'a pas moins amusé l'auditoire. L'exécution, par une trentaine de garçonnets, d'exercices de gymnastique rythmée, s'est effectuée avec un ensemble parfait de souplesse et de grâce, et complétée par une pyramide humaine magnifique qui a valu aux exécutants un tonnerre d'applaudissements.

A la demande générale l'exercice a dû être repris. Ce numéro terminait la première partie du programme. Pendant l'entracte on procéda au tirage de la tombola dotée de 73 lots divers.
 « L'ordonnance du major », monologue militaire comique qui amuse l'assistance, commence la deuxième partie. Il est suivi d'une saynète « Gros malin choisit ses étrennes », qui déchaine le fou rire général et met en relief le talent inné des deux jeunes acteurs qui l'interprètent. « Les noces du roi d'Yvetot », comédie musicale, jouée et chantée par les garçons et fillettes de nos écoles, a été également très goûtée. Enfin un chœur intitulé : « Gloire à l'École », couronne cette belle soirée.
 Nous ne pourrions sans crainte d'injustice ou d'oubli, féliciter individuellement tous ceux et celles qui nous ont si

bien récréés, intéressés, amusés, et qui ont fait preuve d'une réelle valeur artistique, mais qu'il nous soit permis de leur dire à tous, de tout cœur, notre admiration, nos remerciements.
 Nous n'aurions garde de passer sous silence la somme de patience, l'adresse qu'il a fallu à Mmes Bru et Fabre, nos maîtresses d'écoles pour costumer, agencer tous ces acteurs bénévoles selon leurs rôles respectifs ; le dévouement, l'autorité affectueuse qu'elles ont dû déployer, ainsi que M. Fabre, directeur de l'école de garçons, pour mener à bien, une tâche si épineuse, si ardue, et dont le succès a été réellement incontestable et inespéré.
 Nos remerciements vont aussi à la pianiste qui a accompagné avec maestria tous les chants de la soirée.

Prayssac
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Rascauilles, retraité des Postes, décédé à l'âge de 70 ans. Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Vire
Excursion scolaire. — Samedi dernier, un autobus spacieux, très confortable, emportait les grands élèves de nos deux écoles publiques vers Cahors, la vallée du Célé et Cabrerets.
 Les fonds nécessaires à cette excursion avaient été fournis par la Coopérative scolaire.
 Nos joyeux écoliers visitèrent la grotte préhistorique de Pech-Merle dont les belles stalactites, stalagmites et les dessins faits par les premiers hommes les émerveillèrent.
 Un pique-nique organisé sur les bords du ruisseau de Cabrerets, mit en joie tout ce petit monde. Au retour l'autobus fit un détour pour permettre à ses occupants d'admirer les sites merveilleux de Saint-Cir-Lapopie et du tunnel des Coudoulois.
 Ce fut enfin vers Cahors que nos excursionnistes se dirigèrent et visitèrent, sous la conduite de leurs maîtres, ils admirèrent ses beaux monuments, son boulevard animé et le square des Allées Fénelon, etc...
 Tout le monde rentra le soir à Vire satisfait de cette excursion aussi gaie qu'instructive.

Arrondissement de Figeac
Teysseu
Noyée. — Dimanche, Mlle Felzine, âgée de 16 ans, se baignait à Pauliac, près de Gintrac, dans la rivière de la Dordogne. Elle disparut dans l'eau. Des témoins se portèrent à son secours, et la ramènèrent sur la berge où M. le docteur Ayrolles, tenta de la ranimer. Mais tous les efforts furent vains.
 Les obsèques de Mlle Felzine ont été célébrées mardi matin, au milieu d'une assistance nombreuse qui témoigna de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon
St-Germain-du-Bel-Air
Compte rendu sommaire du Conseil municipal. — Séance du 18 juillet : Président, Cocula, maire. Etaient présents : Conlon Marcel, Sémirot Paul, Blyat Ferdinand, Bélibio Louis, Admirat Emile,

Tréhou Antoine, Admirat Alphonse, Delfaure Elie, Lafon Edouard, Rollés Antonin, Lantard Pierre. — Secrétaire, Sémirot Paul.
 Taxiphone ajourné. Médecin pharmacien approuvé à l'unanimité. Affaire Rouquié : le conseil municipal s'est prononcé par cinq voix pour faire payer à M. Rouquié le prix de dix francs le mètre, cinq contre et deux abstentions. Rachat de la rente Pradié, approuvé à l'unanimité. Budget additionnel, recettes, 23.424 fr. 57 ; dépenses, 23.421 fr. Budget primitif, recettes, 30.810 fr. 49 ; dépenses, 30.804 fr. 75. Imposition communale se trouvant ainsi réduite de neuf centimes. Ces budgets ont été approuvés à l'unanimité.

Correspondance pour Saint-Clair. — Les populations intéressées de la vallée du Céou sont informées qu'il résulte des démarches entreprises au sujet du service de l'autobus : Labastide-Murat-Saint-Clair, que la Direction de la Cie P.-O. Midi a fait connaître qu'il ne lui était pas possible de joindre au train 9.130 (M. V.) une voiture voyageurs à destination de Saint-Clair. Ce train devant assurer le transport de denrées pour les Halles de Paris, où il arrive à 4 h. 40, heure jugée tardive.
 Par contre le service de la S.T.A.P.O., en vue de favoriser les déplacements dans cette même région, a accepté d'assurer trois jours par semaine, au lieu de deux jours, la correspondance en gare de Saint-Clair pour les trains 1.693, 1.690, soit le mercredi, samedi et le dimanche.
 Il y a là une meilleure disposition qui pourra être examinée dans un sens plus favorable dès qu'un nouvel horaire des Chemins de fer le permettra.

Dernière heure
TOUR DE FRANCE CYCLISTE
Un coup de théâtre
 L'équipe belge ne s'est pas présentée, ce matin, au départ de Bordeaux. Les détails manquent. Le Français Lapébie se trouve ainsi en tête du classement général.
Chute d'un avion danois
 De Copenhague. — Un avion a fait une chute sur un groupe de soldats. Un soldat a été tué et 23 ont été blessés. Deux motocyclistes, qui passaient, ont été aspergés par l'essence enflammée de l'avion et ont péri tous les deux.
En Irlande
 De Dublin. — M. de Valera a été réélu, au Daill, président du Conseil exécutif de l'Etat libre d'Irlande, par 82 voix contre 52.
Incendie dans les Landes
 De Mont-de-Marsan. — Mercredi, vers 19 heures, un incendie a éclaté dans la commune de Lue (Landes) et a gagné les communes de Lidosthey, Labouheyre et Yssoux. Plus de 400 hectares de pinèdes ont été la proie des flammes.
Mouvement de la population en Italie
 De Rome. — La population italienne a augmenté de 549.000 habitants en un mois. Toutefois, au cours des six premiers mois de 1937, cet accroissement a été de 31.000 unités inférieure à celui du premier semestre de 1936.

AVIS DE DÉCÈS
 Madame Maria BOUNIOL a la douleur de faire part à ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de
Monsieur Louis Ferdinand LOVIOT
 Docteur en médecine
 Homme de lettres
 décédé dans sa 90^e année, et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques civiles qui auront lieu le samedi 24 juillet, à 9 heures du matin.
 Réunion maison mortuaire, rue Les-tieu, n° 11.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
FAILLITE
 du sieur SANCHEZ Jacinto
 Entrepreneur de travaux publics
 8, rue de la Merc, Faubourg St-Georges Cahors
Avis de dépôt de l'Etat des créances vérifiées
 En exécution de l'article 494 du Code de Commerce, modifié par le décret du 8 août 1935, Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont prévenus que l'état des créances vérifiées a été déposé par le syndic au Greffe, où ils peuvent en demander communication par eux ou leurs mandataires.
 Conformément aux dispositions de l'article 495 du Code de Commerce, modifié par le décret du 8 août 1935, tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis pendant HUIT JOURS, à dater de la présente insertion à formuler des contre-dits ou des réclamations au Greffe, soit par lui-même, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état.
 Le Greffier,
 M. J. CROZAT.

AVIS DE DÉCÈS
 Madame Veuve CAVELLE ; Monsieur et Madame Charles CAVELLE et leur fils ; Monsieur et Madame Amédée CAVELLE et leurs filles ; Monsieur et Madame Henri VIDAILLAC, bourgeois, et leur fille ;
 Les familles COUTURE, PENDARIAS et tous les autres parents vous font part du décès de
Monsieur Germain CAVELLE
 décédé à Flaynac, le 22 juillet, à l'âge de 79 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.
 Obsèques le vendredi 23 juillet, en l'Eglise de Flaynac, à 8 h. 1/2 (heure ancienne).
 Devant le garage Artigalas, une voiture se tiendra à la disposition des personnes désirant assister aux obsèques.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
FAILLITE
 de Dame veuve VINEL, née VILLAIN-René, « Droguerie Centrale », rue du Président-Wilson, Cahors.
Dernier avis aux créanciers pour production de titres et vérification de créances
 En exécution de l'article 492 du Code de Commerce, modifié par décret du 8 août 1935, Messieurs les créanciers de ladite faillite qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes réclamées sont invités à les remettre dans le délai de quinze jours (1) à dater de la présente insertion et à peine de forclusion, entre les mains de Monsieur L. CONQUET, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, syndic, pour être procédé à la vérification des créances produites.
 Si la production est faite par un mandataire, elle devra être accompagnée d'un pouvoir timbré et enregistré.
 Le Greffier,
 M. J. CROZAT.

(1) Ce délai est uniformément augmenté d'un mois pour les créanciers domiciliés hors du territoire continental de la France.

PERNOD FILS
 PARIS-PONTARLIER
ARTICLES ALAYRAC
 pour FÊTES
 rue Mar'-Foch
 CAHORS

M. Charles FABIANELLI
 prévient sa nombreuse clientèle, qu'il habite dorénavant :
14, Quai Ségur-d'Aguesseau, 14
CAHORS (Lot)
 Spécialité de Crépissages et Travaux de Maçonnerie
 Ciments en tous genres



SE MONTRER EN MAILLOT l'humiliait !

20 JOURS APRÈS

TU VIENS, MIREILLE, JUSQU'AU BOUT DE LA PLAGE ?

MERCI BIEN ! POUR EXPRIMER MA PEAU ABÎMÉE À TOUTES LES REGARDS !

COLETTE A ÉTÉ BIEN INSPIRÉE EN ME CONSEILLANT LE TRAITEMENT PALMOLIVE À L'HUILE D'OLIVE QUELLE CHANCE, SI JE GAGNAIS DEMAIN À CE CONCOURS !

ALLO ! LE PRIX DU PLUS JOLI MAILLOT EST ATTRIBUÉ À MADEMOISELLE MIREILLE.

MOI, JE SAIS BIEN QUE CE N'EST PAS MON MAILLOT QU'ON RÉCOMPENSE, MAIS MA JOIE FEU, VIVE PALMOLIVE !

QUE TOUT VOTRE CORPS SOIT - COMME VOTRE TEINT - " EN PLEINE BEAUTÉ "

Avec les modes si révélatrices d'aujourd'hui, Madame, vous devez avoir — de la tête aux pieds — une peau douce et satinée. Est-ce si difficile ? Non ! Il vous suffit d'employer le savon Palmolive même pour votre bain. Il est si bon marché ! Et vous serez ravie de bénéficier sur tout le corps de l'action de l'huile d'olive !
 Palmolive affine et assouplit l'épiderme car sa mousse onctueuse le baigne et le pénètre. Tous ses pores sont admirablement nettoyés et dégagés. Ils peuvent enfin respirer à l'aise. Un bain de Palmolive sera chaque fois pour vous un bain de beauté. Il vous assurera cette diabolique carnation que les hommes préfèrent au maquillage.

PALMOLIVE
 150 LE PAIN
 AUCUNE AUGMENTATION

Feuilleton du « Journal du Lot » 23
L'AMOUR ENCHAÎNÉ
 PAR
CONCORDIA MERREL
 Traduit de l'anglais
 par E. de SAINT-SEGOND
 — David Quayne, répondit Maud avec une certaine satisfaction.
 — Eva poussa un cri qu'elle arrêta d'une main, puis :
 — David ?... David ?...
 — Tout son corps frissonnait.
 — C'était David ?
 — Soudain, elle appuya son dos contre la porte, se mit à rire, puis à pleurer et finalement fit les deux yeux clos ensemble.
 Maud, pensant le moment des aveux arrivés, s'approcha d'elle, la prit aux épaules, essaya de l'apaiser du mieux qu'elle put, et lui dit avec douceur :
 — Dites-moi, Eva, dites-moi de quoi il s'agit... Dites-le moi... Je ferai l'impossible pour vous aider, mais parlez, ma chérie !
 — Non ! Non ! Je ne sais rien !
 — Mais s'accrochant néanmoins à Maud :
 — Il ne faut pas que vous parliez ! Rappelez-vous qu'il ne le faut pas ! Je vous affirme que tout ça n'est qu'une

plaisanterie... maladroitement, mauvaise, mais seulement une plaisanterie. Je vous le jure ! Pour rien au monde, il ne faut que David soit mis au courant... Vous m'avez promis le secret et je ne peux pas, je ne peux pas vous en délier !
 La violence de ses sanglots et de ses cris épouvanta Maud qui, remuée jusqu'au fond de son être et pensant à la si bonne Mme Parry, lui dit, la voix douloureuse :
 — J'ai promis... Je tiendrai ma parole. Mais Eva, calmez-vous. Je vous le répète : je tiendrai ma parole, quelles qu'en soient les conséquences pour moi... M'entendez-vous ?
 — Peu à peu, elle parvint à apaiser la jeune fille, mais sans obtenir d'elle le moindre éclaircissement.
 — Eva, calmée, repoussa la genéreuse Maud et sortit de la chambre en déclarant encore et malgré l'évidence qu'elle ne savait rien.
 Restée seule, Maud murmura :
 — Ceci est donc beaucoup plus sérieux que je ne pouvais me l'imaginer. Dans quel guépier Eva s'est-elle enfoncée, peut-être sans s'en douter et peut-être a-t-elle presque raison de soutenir qu'elle ne sait pas de quoi il s'agit, puisqu'il y a une autre personne, celle à qui elle croyait parler.
 Mais ce qui pour Maud était terrible c'est quelle ne pouvait plus désormais donner d'explications suffisantes, rassurantes à David Quayne.
 Le désespoir d'Eva avait scellé ses lèvres.

CHAPITRE VII
 Le lendemain matin, Maud se leva plus tôt qu'elle n'en avait d'abord eu l'intention. Elle n'avait pas pu dormir, obsédée par l'inextricable affaire dont elle était victime.
 Elle avait les yeux lourds et le visage tiré quand elle entra dans la salle à manger pour prendre son café au lait et son pain grillé.
 A sa grande surprise, Quayne était déjà là. Il se tenait debout près de la fenêtre, un paquet de lettres à la main sur lequel se voyait un télégramme ouvert.
 Il leva les yeux comme elle entra et dit tranquillement :
 — Bonjour.
 Elle le salua et resta un moment incertaine si elle devait rester ou s'en aller.
 Il décida de la question en lui passant le télégramme :
 — Il m'a été envoyé hier par mon secrétaire, mais il est arrivé à la poste trop tard pour qu'on puisse me l'apporter. Lisez-le, s'il vous plaît ?
 Il dit cela d'un ton glacial et lointain.
 Maud prit le télégramme et le lut :
 « Pas de réponse à ma dépêche de cette après-midi. Pour concession des mines scandinaves, je crains que dé-lai d'option ait pris fin, Robson. »
 Maud, atterrée leva les yeux lentement et son regard rencontra celui de David.
 — Eh ! bien, dit-elle.

— C'est à vous que je demande l'explication, dit-il froidement.
 — Vous continuez à ne pas croire ce que je vous ai dit : qu'il m'est impossible de vous expliquer quoi que ce soit !
 — Je ne peux pas m'empêcher de croire que vous pourriez me donner une explication, si vous le voulez.
 — Ne voulez-vous pas, vous, accepter ma parole que je suis tenue au silence absolu ?
 Elle le regardait avec des yeux suppliants. Mais il n'était pas d'humeur à être influencé par autre chose que par l'évidence des faits. Et tous les faits étaient contre elle.
 Il prononça gravement :
 — Jusqu'à hier soir, j'étais certain que je pouvais accepter votre parole, Maud, pour m'importe quoi, si vous me l'aviez donnée. Si vous m'aviez demandé ce que je pensais de vous, je vous aurais répondu qu'il n'y avait personne au monde en qui j'eusse plus de confiance qu'en vous.
 — On voyait à l'expression de son visage et au son de sa voix qu'il souffrait d'avoir dû perdre cette confiance.
 Maud le comprit.
 — Vous pouvez toujours avoir confiance en moi ! s'écria-t-elle avec chaleur. Vous le pouvez vraiment !... Malgré l'étrangeté de ce que vous avez pu constater, malgré ce qu'il y a d'incroyable en cette aventure, vous pouvez me croire quand je vous affirme qu'il y a eu une méprise !...
 Je ne sais absolument rien de ce télégramme... Ceci est l'exacte vérité, je vous le jure !
 — Alors, comment m'expliquerez-vous ce que vous m'avez dit dans le bois ?
 — Je ne peux rien vous expliquer. Je ne peux que répéter ceci : il y a eu une terrible méprise !... Vous êtes victime d'une erreur... et moi aussi... C'est tout ce que je puis vous dire.
 Elle se tut, suffoquée par l'émotion, se rendant compte que ses paroles devaient être de bien peu de valeur auprès de l'évidence pour les yeux de David.
 Pendant qu'elle pensait cela, David le formula :
 — Rappelez-vous que j'ai le témoignage de mes yeux. J'ai vu distinctement, à la lumière des lanternes, votre robe rose de soie brochée dépassant votre domino.
 — Malédiction sur la fatale robe ! pensait la pauvre Maud. Quel démon m'a inspirée de consentir à cet échange !
 Son ton fut amer et chagrin quand elle dit à David :
 — C'est curieux comme les humains croient facilement au témoignage de leurs yeux, bien qu'il soit si souvent fautif ! Et que la parole d'une amie stire ne l'emporte pas sur ce qu'on prend pour l'évidence.
 David ne la regarda pas pour dire :
 — Je vous demande seulement de me dire la vérité sur tout ceci, Maud ! Remarquez qu'en cette affaire, il ne

PALMOLIVE
 Pour les 5 DIONNE
 UN SEUL SAVON : PALMOLIVE !
 Seul, Palmolive a été jugé assez pur et assez doux par le Dr. Dajoff pour le tendre épiderme des quintuplettes ! Son huile d'olive sera aussi pour votre beauté une protection quotidienne.

s'agit pas seulement de mes propres intérêts, mais que le préjudice causé atteint des milliers de personnes qui se reposent sur moi pour défendre leurs intérêts. C'est pourquoi j'ai le devoir de chercher énergiquement ce qui s'est passé !... Le devoir et le droit !
 — Bien sûr, fit-elle tristement... Je ne peux vous donner d'explication... ni en dire plus que je n'ai dit. Il resta silencieux un moment. Puis il reprit, parlant avec lenteur.
 — J'ai interrogé habilement les domestiques. Personne ne paraît avoir eu connaissance d'un télégramme venu pour moi, hier... Cependant Robson parle d'un télégramme ayant précédé celui de ce matin. Et, dans le bois, vous, ne m'avez-vous pas parlé d'un papier ? N'était-ce pas ce télégramme ?
 Il attendit une réponse de Maud, mais comment aurait-elle pu en faire ?
 Il reprit son télégramme du matin.
 — Je vais descendre jusqu'au bureau de poste me renseigner, et vous me feriez plaisir en m'accompagnant.
 — Très bien, dit-elle. Je monte chercher mon chapeau.
 Ils échangèrent peu de paroles dans l'automobile.
 Après un long silence, David parla :
 — Je faisais tant de cas de votre amitié, Maud ! J'étais arrivé à compter sur elle !...
 (A suivre).

